

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

13 Juin 2018

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous nous confirmons l'invitation à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de votre Association LYME SANS FRONTIERES qui aura lieu cette année comme cela a déjà été annoncé, sur une journée avec un ordre du jour qui se rapporte à l'année civile 2017 et au premier semestre 2018 :

VENDREDI 29 JUIN 2018

de 8h à 12h et de 14h à 18h à l'Auditorium de la
BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE
6, place de la République
67000 STRASBOURG

*

Notre Assemblée se tenant dans un lieu public est soumise à autorisation et à des **règles strictes de vigilance** qui imposent une **présence à confirmer** pour les membres à jour de leur cotisation au titre de l'année 2018.

Nous joignons à cet envoi un **Bulletin de réservation à retourner impérativement samedi 23 juin 2018 au plus tard** (page 4) à partir duquel sera établi un listing qui sera remis au Service de sécurité pour vous autoriser à rejoindre sans encombre l'Auditorium où se tiendra notre Assemblée. Il y aura lieu de **vous munir d'une pièce d'identité**.

Comme évoqué dans notre précédent courrier, vous trouverez également en page 5 une **Procuration** au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée. Mais votre présence est vivement souhaitée compte tenu de son importance.

*

En page 3 vous trouverez à nouveau les différents points qui figurent à l'ordre du jour de cette Assemblée et un **Rappel de quelques dispositions statutaires**.

*

Écrire le mot 'frontière' sans accent grave est une faute d'orthographe en français. Tandis que lors d'une recherche sur Internet, les moteurs de recherche, eux, s'accommodent très bien de l'accent, tout autant que de son absence. En revanche, dans le libellé d'une adresse-mail, le moindre écart est fatal.

Tout ceux qui ont envoyé leur candidature par La Poste ont réussi aussi à la faire passer par mail ; sur l'adresse d'un membre du Bureau par exemple.

Néanmoins, compte tenu des difficultés rencontrées par certain.e.s. candidat.e.s, le Bureau a décidé de **proroger la date limite de dépôt des candidatures jusqu'au samedi 23 juin 2018**

Vous trouverez le **Formulaire de candidature** à un poste au Bureau en page 6 : **à retourner impérativement samedi 23 juin 2018 au plus tard**.

*

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

SIRET 794 384 156 00020 - APE 9499Z

Siège social : **Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg**

www.associationonlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

*Cette année nous aurons un **invité d'honneur** - que vous connaissez certainement déjà - puisqu'il s'agit du **Professeur Christian PERRONNE**, chef de service en Infectiologie à l'Hôpital universitaire Raymond-Poincaré de Garches, Faculté de médecine de Paris-Ile de France-Ouest et auteur du livre « La Vérité sur la maladie de Lyme » (Infections cachées, vies brisées, vers une nouvelle médecine).*

Ce sera l'occasion d'échanger avec ce grand médecin et chercheur de renom – « combattant » de la première heure de la borréliose de Lyme – qui a été le premier à avoir sensibilisé les pouvoirs publics à cette terrible pathologie et à ses maladies associées.

Son intervention se situera dans le cadre de l'objet même de LSF, à savoir « Promouvoir la recherche et l'information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections ».

*

*A l'issue de notre réunion statutaire, vous serez cordialement convié à un « Pot de l'Amitié »
Nous comptons vivement sur votre présence et espérons vous rencontrer à cette occasion.*

Pour le Bureau,

Viviane SCHALLER,
Présidente

PS.- Vous trouverez les **Informations pratiques** pour vous rendre sur le lieu de l'Assemblée en page 7.

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

*inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459*

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections

ORDRE DU JOUR

- 1° Ouverture de l'Assemblée et Mot de Bienvenue ;
- 2° Constitution du Bureau de l'Assemblée et désignation des scrutatrices / scrutateurs ;
- 3° Rapport sur la gestion du Bureau et notamment sur la situation morale et financière ;
- 4° Présentation des comptes de l'exercice social écoulé ;
- 5° Proposition d'affectation du résultat ;
- 6° Proposition de fixation du montant :
 - des éventuels droits d'entrée à verser par les différentes catégories de membres de l'Association (personnes physiques ou morales) : Actifs, Fondateurs, Bienfaiteurs ;
 - de la cotisation annuelle des membres (personnes physiques ou morales) : Actifs, Fondateurs ;
 - minimum du soutien financier des membres Bienfaiteurs ;
- 7° Proposition de désignation d'un Commissaire aux comptes et de son suppléant ;
- 8° Candidates et candidats au renouvellement de leur mandat à un poste au Bureau ;
- 9° Autres candidates et candidats à la désignation pour un poste au Bureau ;
- 10° Proposition de désignation de membres d'Honneur ;
- 11° Présentation du projet de développement de l'Association ;
- 12° Présentation du projet des résolutions ;
- 13° Délibérations sur le projet des résolutions et proclamation du résultat des élections ;
- 14° Clôture de l'Assemblée et Invitation au cocktail.

RAPPEL DE QUELQUES DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AGO

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents et représentés (Article 18 des statuts).

Les décisions de l'AGO sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Seuls auront droit de vote les membres à jour de leurs cotisations et disposant d'un droit de vote délibératif (Art. 18).

Le vote par procuration est autorisé mais limité à 5 procurations par membre disposant du droit de vote délibératif (Art. 18).

Les délibérations sont prises à main levée, sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret (Art. 18).

Est éligible au Bureau tout membre majeur de l'Association à jour de cotisation et relevant de la catégorie des membres actifs ou des membres fondateurs (Art. 11).

Les personnes non-membres, invitées par le Bureau, peuvent assister à l'Assemblée générale, sans droit de vote (Art. 16).

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

*inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459*

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

*Siège social : **Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg***

www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

BULLETIN DE RESERVATION

Nous serions très heureux de vous compter parmi les membres présents à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée

VENDREDI 29 JUIN 2018

de 8h à 12h et de 14h à 18h, à l'Auditorium de la
BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE
6, place de la République
67000 STRASBOURG

et nous vous remercions par avance de bien vouloir **confirmer votre présence pour samedi 23 juin 2018 au plus tard** (le cachet de La Poste faisant foi) en faisant parvenir le présent Bulletin de réservation dûment rempli :

- par voie postale à l'adresse du siège social :

Maison des Associations
1A, place des Orphelins,
67000 Strasbourg

- et par courriel à :

lymesansfrontieres01@gmail.com

ATTENTION : Impossible de réserver par téléphone

NOM et Prénom

Adresse postale

N° d'adhérent-e à LSF (si possible)

Assistera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2018 : OUI - NON (*)

Envoi d'un pouvoir au siège social de LSF : OUI - NON (*)

(*) Barrer la mention inutile

Fait à

Date

Signature

ATTENTION : N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR D'UNE **PIECE D'IDENTITE**

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

SIRET 794 384 156 00020 - APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

PROCURATION

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LSF DU 29/06/2018

Je soussigné(e), membre de l'Association *LYME SANS FRONTIERES (LSF)* dont le siège social est situé à la Maison des Associations 1A, place des Orphelins à Strasbourg (67000),

Nom et Prénom

Disposant d'un droit de vote délibératif, à jour de la cotisation au titre de l'année 2018,

Adresse

Code postal

Ville

Donne, par la présente, procuration à :

Nom et Prénom

Egalement membre de *LSF*, Disposant d'un droit de vote délibératif, à jour de la cotisation au titre de l'année 2018,

Adresse

Code postal

Ville

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2018 de l'Association *LSF*,

A l'effet de prendre part, en mon nom, à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents afférents aux points inscrits à l'ordre du jour, ainsi que la feuille de présence de l'Assemblée,

L'Assemblée des membres de l'Association pour laquelle la procuration est donnée se tiendra

VENDREDI 29 JUIN 2018
de 8h à 12h et de 14h à 18h, à l'Auditorium de la
BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE,
6 place de la République
67000 STRASBOURG

La présente procuration conservant ses effets pour tous les jours suivants au cas où cette Assemblée serait reportée à une date ultérieure pour une cause quelconque.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à

Le

« **Bon pour procuration** » (Mention manuscrite)

Signature du mandant :

« **Bon pour acceptation de la procuration** » (Mention manuscrite)

Fait à

Le

Signature du mandataire :

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

SIRET 794 384 156 00020 - APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

FORMULAIRE DE CANDIDATURE à un poste au Bureau de l'Association LSF

NOM et Prénom

Adresse postale

Adresse électronique

N° de téléphone

N° de la Carte d'adhérent-e à LSF

Parmi les postes ci-après désignés,

Président-e
Trésorier / Trésorière – Vice Président-e
Vice Président-e, représentant le monde médical et scientifique
Secrétaire
Secrétaire adjoint-e
Assesseur-e

je précise ici celui pour lequel je me porte candidat-e :

Je certifie être membre majeur de l'Association LYME SANS FRONTIERES, à jour de la cotisation 2018 relevant de la catégorie des membres actifs ou des membres fondateurs.

Le présent formulaire dûment rempli est à :

1° retourner par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de l'Association :

**LYME SANS FRONTIERES
Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg**

2° transmettre également par courriel à l'adresse suivante :

lymesansfrontieres01@gmail.com

au plus tard samedi 23 juin 2018 (le cachet de *La Poste* faisant foi pour le recommandé).

A

Date

Signature

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

INFORMATIONS PRATIQUES

POUR VOUS RENDRE A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE (BNU)

située dans le Centre-Ville :

6 place de la République

67000 STRASBOURG

1) TRAIN

Arrivée Gare Centrale SNCF

Prendre le **Tramway ligne C** à gauche en sortant de la gare, **Direction Neuhof – Rodolphe Reuss** », descendre à la **Station « République »** ; la BNU se trouve à proximité du Théâtre National de Strasbourg (TNS), lequel est séparé de la BNU par l'avenue V. Schoelcher

2) AVION (Aéroport de Strasbourg – Entzheim) www.strasbourg-aeroport.fr

Prendre la navette jusqu'à la Gare Centrale SNCF (20, place de la Gare)

Puis procéder comme en 1) pour le Tram

3) VOITURE

Aller au parking couvert P + R « Rives de l'Aar », (près du Palais de la Musique et des Congrès).

Le ticket de parking coûte 4,10€ pour toute la journée et est valable pour le trajet A/R en Tram pour 1 à 7 personnes.

Prendre ensuite le **Tram ligne B** (en face du parking), **Direction « Lingolsheim – Tiergaertel »**, descendre à la **Station « République »** ; la BNU se trouve à proximité du Théâtre national de Strasbourg (TNS), lequel est séparé de la BNU par l'avenue V. Schoelcher

Pour le retour, prendre le Tram ligne B, Direction Hoenheim Gare, descendre à la Station Rives de l'Aar (P+R)

4) PLANS DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DU TRAMWAY

Site Web de l'Office du Tourisme de Strasbourg – www.otstrasbourg.fr

Site Web Réseau de tramway et de bus urbain : www.cts-strasbourg.eu

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com